I – DONNEES GENERALES

Propriétaire/Exploitant : SYTRAD

Arrêtés Préfectoraux : l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n°09-0424 du 30/01/09 ; l'arrêté préfectoral complémentaire n°10-2637 du 30/06/10 relatif au Rejet de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) et l'arrêté préfectoral complémentaire n°2011207-0025 du 26/07/11 portant modification d'exploitation et mise à jour des rubriques ICPE.

Capacité annuelle : 30 000 T/an.

Certification : ISO 14 001 et OHSAS 18 001 depuis le 08 novembre 2009, renouvelée le 30 octobre 2012.

Exploitation : Régie

II – TONNAGES

II.1/ ENTREES

Type de Flux	*Tonnage (en tonnes)*
Ordures ménagères	0,00
Encombrants de déchetterie du SIRCTOM	317,30
CVO de St Barthélémy-de-Vals : Déchets ultimes	0,00
CVO de St Barthélémy-de-Vals : Fraction combustible	563,70
CVO de St Barthélémy-de-Vals : Stabilisât	0,00
CVO de St Barthélémy-de-Vals : Refus de criblage compost	0,00
CVO de Beauregard-Baret : Déchets ultimes	0,00
CVO de Beauregard-Baret : Stabilisât	0,00
CVO de Beauregard-Baret : Refus de criblage compost	0,00
CVO d'Etoile-sur-Rhône : Déchets ultimes	0,00
CVO d'Etoile-sur-Rhône : Stabilisât	0,00
CVO d'Etoile-sur-Rhône : Refus de criblage compost	192,14
Refus du Centre de tri de Portes-lès-Valence	0,00
Amiante	18,94
TOTAL MENSUEL :	**1 092,08**
CUMUL ANNUEL :	**15 307,10**

*

II.2/ SORTIES

Production de biogaz pour le mois de décembre :

Equipement	Volume traité (m^3)	Volume annuel cumulé (m^3)
Torchère n°1 (T1)	76 001	1 002 685
Torchère n°2 (T2)	139 800	2 025 236
Moteur*	0	0
Total	**215 801**	**3 027 921**

**arrêt du moteur à compter du 22/10/14.*

Lixiviats traités pour le mois de décembre : **547 m^3**, soit 5 015 m^3 cumulés sur l'année 2016.

III – EXPLOITATION

III.1/ INTERVENTIONS SUR SITE

02, 07, 19 et 22/12/16 : Intervention sur station de traitement des lixiviats.

05/12/16 : Contrôle périodique du disconnecteur.

28 et 30/12/16 : Intervention sur torchères.

III.2/ INCIDENTS OU NON-CONFORMITES

RAS

III.3/ DEBITS

Débit de biogaz moyen de décembre : T1 = 110,79 m^3/h ; T2 = 200,72 m^3/h ; Moteur = 0 m^3/h.

III.4/ ANALYSES

Les analyses réglementaires prévues à l'arrêté préfectoral sont disponibles sur demande.

IV – TRAVAUX EN COURS

Exploitation de l'alvéole 1 du casier A3.

Suppression du quai de déchargement.

Le 25 mars, rebouchage du mur de la grande salle de réunion.

Du 07 au 15 avril, mise en place et raccordement du dégazage définitif du casier A4 (2 puits).

Le 27 juin, déplacement de la caméra thermique.

Arrêt de la station de traitement des lixiviats (fin juin 2016).

Le 25 juillet, déplacement du coffret électrique se situant sur le quai de déchargement.

Le 09 août, changement de la cuve de charbon actif sur le pré-traitement du biogaz.

Du 29 au 31 août, dépose du réseau biogaz de l'alvéole 2 du casier A2.

Semaine 36, décapage de la couverture de l'alvéole 2 du casier A2 pour une remise en exploitation.

Le 21 septembre, réensemencement de la station de traitement des lixiviats.

Le 03 octobre, redémarrage de la station de traitement des lixiviats.

Le 06 octobre, mise en place d'un filtre charbon sur la station de traitement des lixiviats pour optimiser le traitement de l'Arsenic.

Du 10 octobre au 15 novembre, réalisation des travaux d'étanchéité des talus des casiers A2, A3 et A4.

Le 12 décembre, mise en exploitation du fossé.

Semaine 52, mise en place de la couverture provisoire.

Le 30 décembre 2016, arrêt de l'exploitation du site.